

Mettre suffisamment de moyens à disposition pour des transports publics sans barrière!

Les délégué-e-s de l'organisation faîtière *Intégration Handicap*, qui dirige le Bureau suisse Personnes handicapées et transports publics HTP, constatent avec inquiétude que de nombreuses entreprises ferroviaires, particulièrement les CFF, manquent de moyens pour rénover leurs gares. En conséquence, l'adaptation aujourd'hui nécessaire des installations publiques pour personnes à mobilité réduite (rampes, rehaussement de quais, ascenseurs, etc.), en fonction de la loi sur l'égalité, devient impossible. Ceci est d'autant plus grave, que la plupart des lignes sont déjà desservies par du matériel roulant adapté aux personnes handicapées ou que l'on est en pleine acquisition de ce dernier.

C'est pourquoi l'Assemblée des délégué-e-s de *Intégration Handicap* revendique les mesures suivantes au niveau national:

- A partir de 2011, les futures conventions de prestations avec les CFF doivent fixer des montants suffisants pour assurer la rénovation sans barrière architecturale des installations publiques.
- Le prochain crédit-cadre des entreprises ferroviaires privées doit également assurer des contributions suffisantes pour une rénovation des installations publiques adaptée aux personnes en situation de handicap.
- De surcroît, des mesures relatives à la réalisation de moyens auxiliaires électroniques pour les voyageurs avec un handicap visuel ou auditif doivent être mis en route (par ex.: communication sans fil d'informations pour personnes handicapées de la vue, système d'ouverture des portes adapté aux personnes aveugles, lieux d'informations et d'appels d'urgence accessibles aux personnes handicapées sourdes et malentendantes).

Zurich, le 25 juin 2009